



Donnons
au sang
Le pouvoir
de soigner

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2025-04

DECISION N° N 2025-04 DU 17 FEVRIER 2025 PORTANT FIN DE FONCTION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R.1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

Vu la décision n° N 2024-06 du président de l'Etablissement français du sang en date du 9 avril 2024 portant nomination de Monsieur Guillaume du CHAFFAUT aux fonctions de directeur général de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1^{er} – Il est mis fin, à compter du 23 février 2025, aux fonctions de directeur général de l'Etablissement français du sang exercées par Monsieur Guillaume du CHAFFAUT.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 17 février 2025,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang